

Bilan et état de situation des litiges au SPTSSS

L'année 2018-2019 a été teintée par la négociation de nos nouvelles dispositions locales. Il est important de noter que l'ensemble de la Direction des ressources humaines et des communications (DRHC), dont les conseillers-cadres de cette direction dans la dernière année, même depuis les 18 derniers mois, ont tous été libérés à temps complet pour négocier les différentes dispositions locales de chacune des catégories de l'établissement. Ce qui a nécessairement, encore une fois, engendré un certain décalage et une lenteur dans la gestion des règlements de griefs déposés. C'est un passage obligé difficile pour le règlement des litiges pour lesquels nous sommes confiants que nous allons, avec ces nouvelles dispositions locales, régler plusieurs situations. D'ailleurs, dans le cadre des travaux entourant la négociation des dispositions locales, nous avons convenu de procéder à une médiation préarbitrale pour régler le maximum de griefs déposés avant la date du 19 novembre 2019, donc en vertu de vos anciennes dispositions locales. C'est une étape importante puisque celle-ci va nous permettre de régler la grande majorité, nous l'espérons, des litiges qui demeurent depuis trop longtemps en suspens.

Une demande a été formulée à vos responsables de secteur afin que ceux-ci déposent des griefs pour chacun des postes vacants et surcroûts qui dépassent le délai selon leur convention locale, et cela, avant la fusion des listes d'ancienneté.

Le SPTSSS a déposé depuis le 29 novembre 2018, 23 griefs syndicaux qui touchaient l'ensemble des membres de notre unité d'accréditation.

Nous avons tenu huit comités de relations de travail pour négocier le règlement des griefs, où plus de 250 griefs ont fait l'objet de discussions.

Plusieurs dossiers ont fait l'objet de référence en arbitrage. La plupart ont été réglés par entente dont plusieurs concernant le PDRH. D'autres sont encore en discussion. Toutefois, nous avons au moins quatre dossiers référés où nous devons aller en arbitrage.

Mon rôle premier est de coordonner, accompagner et supporter vos responsables de secteur afin de vous permettre d'obtenir réponse à vos questions et assurer la défense de vos droits en vertu de votre contrat de travail (convention collective) et des lois en vigueur.

C'est dans cette vision de travail d'équipe que j'ai demandé à vos responsables de secteur de se joindre à moi pour compléter le bilan des litiges du SPTSSS.

Bilan des secteurs

Depuis le 29 novembre 2018, à l'**Agence**, cinq griefs ont été déposés particulièrement pour des quarts de travail réclamés et la reconnaissance d'expérience et d'études. Il est à noter qu'il n'y a plus de représentant de secteur pour effectuer la réponse aux membres au bureau syndical et que nous sommes en recherche d'une personne pour effectuer ce mandat.

Pour **Charlevoix**, nous avons déposé 44 griefs dans la dernière année (principalement pour les surcroûts et postes vacants non affichés, déplacements et arrêt de versement prime/montant forfaitaire). Un blitz de retrait de griefs en prévision de l'arrivée des nouvelles dispositions locales nous a permis d'en retirer 49.

Depuis le 29 novembre 2018, le secteur **Centre jeunesse** a travaillé en proximité avec ses membres afin de répondre à leurs questions et à leurs besoins. Nous avons déposé 73 griefs depuis la dernière assemblée générale. Parmi ceux-ci, 66 ont été retirés et une dizaine le sera bientôt. Malgré ce nombre de griefs, votre syndicat travaille quotidiennement afin de régler diverses situations avec l'employeur avant qu'elles ne deviennent des griefs.

Depuis le 29 novembre 2018, j'ai déposé 85 griefs pour le **CHU** dont 41 griefs pour des surcroûts de travail au CHU, 13 griefs pour TS réseau et 9 griefs pour des primes non versées. 39 griefs ont été retirés depuis cette date.

Pour le **CRDI**, 118 griefs ont été déposés depuis le 29 novembre 2018, dont 72 sont des postes vacants ou des surcroûts de plus de six mois que l'on veut réserver pour notre ancienne accréditation du CRDI. Les autres griefs sont pour des lettres au dossier/mesures disciplinaires, des reconnaissances scolaires, ancienneté, primes, kilométrage garanti ou contestations d'IRR et fin de prestations d'assurance salaire. Cinq ont été retirés depuis le 29 novembre 2018.

Pour le **CRDQ**, deux griefs ont été déposés et aucun n'a été retiré.

Pour le **CSSS-QN**, 134 griefs ont été déposés et 97 ont été retirés (griefs autant de 2014 que de 2019). Les sujets principaux sont des griefs syndicaux de postes vacants, surcroûts, abolition de poste, problème avec les affichages, nominations de postes et quelques lettres d'attentes signifiées contestées également.

Pour le **CSSS-VC**, griefs déposés depuis le 29 novembre 2018 = 51 griefs (variés) + 72 griefs (postes/surcroûts) + 34 griefs (km garanti) = total 157 griefs.

Sujets principaux : affichages postes vacants et surcroûts/vérification à venir pour retirer ceux affichés en octobre, des lettres attentes signifiées, le kilométrage garanti non remboursé. Plusieurs remboursements ont été faits. Les griefs seront retirés bientôt. Ratios de vacances (cinq griefs de groupe). Une table de travail sera mise en place avec l'employeur en décembre pour trouver des solutions en lien avec les vacances.

Griefs retirés = 28 et à retirer = environ 10 : total = 38 griefs.

Pour l'**IRD PQ**, il y a eu 165 griefs déposés et 18 griefs retirés. Plusieurs demeurent en attente d'être retirés. Les sujets principaux sont en lien avec les postes vacants, les surcroûts, les primes, la reconnaissance d'études, la relativité salariale lors d'embauche ou d'une mutation volontaire.

Depuis le 29 novembre 2018, j'ai déposé trois griefs pour l'**IUC PQ** dont deux griefs pour des postes vacants et un grief pour un surcroût. Aucun grief n'a été retiré.

Pour l'**IUS MQ**, 87 griefs ont été déposés et 12 griefs retirés de ce lot. Les sujets concernent majoritairement des griefs sur des postes vacants, surcroûts et des griefs sur la prime psychiatrique.

Pour le **Jeffery Hale - St-Brigid's**, 34 griefs ont été déposés pendant la dernière année. Les sujets principaux sont en lien avec l'ancienneté, les exigences sur les affichages et les réclamations d'affichages de poste. Il y a eu seulement 15 griefs retirés. Les retraits datent respectivement de sept griefs de 2019, cinq griefs de 2018, un grief de 2017 et deux griefs de 2016.

Pour le secteur de **Portneuf**, il y a eu 22 griefs qui ont été déposés et trois ont été retirés. Ces 22 griefs sont en lien avec des surcroûts, des postes vacants, le paiement du kilométrage garanti, des vacances non reportées, un congé de décès, l'échelle salariale et une fin d'emploi (dossier d'accommodement en arbitrage).